

Le 15 juillet 2016

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ D'ARGENTEUIL
M.R.C. DES PAYS-D'EN-HAUT
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADOLPHE-D'HOWARD

À une séance ordinaire des membres du Conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard, tenue le vendredi 15 juillet 2016, à 18 h 30, à l'Église, sous la présidence de madame la mairesse Lisette Lapointe, à laquelle sont présents mesdames et messieurs les conseillers, Marjorie Bourbeau, Monique Richard, Chantal Valois, Jean-Claude Massie et Mathieu Harkins. Le tout formant quorum selon les dispositions du Code municipal de la province de Québec.

Le conseiller Pierre Roy a motivé son absence.

Monsieur Mathieu Dessureault, directeur général/secrétaire-trésorier et madame Catherine Berbery, adjointe à la direction et aux communications sont également présents.

1.MOMENT DE RECUEILLEMENT ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

ATTENDU QUE le quorum est atteint, madame la mairesse, Lisette Lapointe, ouvre la présente séance ordinaire à 18 h 40.

Résolution
2016-07-145
Acceptation de
l'ordre du jour

2.ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère: Chantal Valois
appuyé par le conseiller : Jean-Claude Massie
et résolu unanimement :

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉE

3.ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX

Résolution
2016-07-146
Acceptation
procès-verbal
17 juin 2016

3a) Acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 juin 2016

Il est proposé par le conseiller : Mathieu Harkins
appuyé par le conseiller : Jean-Claude Massie
et résolu unanimement :

QUE le procès-verbal, de la séance ordinaire du 17 juin 2016, soit accepté avec la modification suivante : au point 11c), l'avis de motion aurait dû lire : « ...le règlement 812 décrétant un emprunt et une dépense pour la revitalisation des installations sportives et récréatives de la station du Mont Avalanche... »

ADOPTÉE

4.RAPPORT DE LA MAIRESSE

Chers concitoyens et concitoyennes,

C'est avec plaisir que je vous présente le rapport de la mairesse en cette septième séance

régulière du Conseil de l'année 2016. Bienvenue à vous qui êtes présents ici aujourd'hui et à vous qui suivez nos travaux sur le site Internet de la municipalité.

Permettez-moi d'abord de vous présenter les conseillers présents:

Chantal Valois, Jean-Claude Massie, Mathieu Harkins, Marjorie Bourbeau, Monique Richard. Pierre Roy s'est excusé.

Également, Mathieu Dessureault, directeur général de la municipalité et Catherine Berbery, adjointe à la direction et responsable des communications.

Avant toute chose, j'aimerais revenir sur un bien triste événement survenu cette semaine. Dans l'après-midi de mercredi, j'ai été informée par la Sûreté du Québec qu'un jeune homme n'était pas remonté à la surface après une chute de sa planche de surf, au lac Sainte-Marie. Je me suis immédiatement rendue sur place pour témoigner notre soutien aux proches de la victime et offrir notre assistance aux équipes de la SQ. Cet accident est survenu alors qu'une douzaine de jeunes célébraient l'anniversaire de l'un d'entre eux. Le bateau est retourné vers lui le plus tôt possible, mais le jeune n'a pu être secouru. Malheureusement, il ne portait pas de veste de sécurité. Un drame épouvantable!

J'aimerais attirer l'attention de tous nos citoyens, vous qui êtes ici et vous qui nous écoutez, sur l'importance de la prévention. Nous avons des lacs formidables, mais il y a des règles élémentaires de sécurité qui doivent être suivies. Il faut plus de prudence pour éviter de tels drames. Et porter une veste de flottaison homologuée devrait être la règle.

Je remercie la patrouille nautique et l'équipe de la municipalité qui ont appuyé la Sûreté du Québec alors que leurs plongeurs recherchaient le corps du jeune homme et j'offre à nouveau mes plus sincères condoléances à la famille et aux proches, ainsi qu'aux personnes qui recevaient ce jeune homme chez eux.

Voici un résumé de nos activités depuis le dernier Conseil.

Réunions des conseillers municipaux

27 juin et 11 juillet

Conseil des maires et réunions de la MRC des Pays-d'en-Haut

Le conseil des maires ne siégeait pas ce mois-ci, mais deux réunions ont eu lieu :

27 juin, MRC – réunion du comité culturel

12 juillet MRC – réunion des maires – Complexe sportif

Rencontres et activités - Groupes et citoyens

21 juin – Dîner pour les bénévoles du repas communautaire.

24 juin – Fête nationale

Je tiens à remercier des loisirs et du plein air, notre coordonnatrice loisirs, culture et vie communautaire, madame Marie-Christine Lespérance, notre directeur récréotouristique, monsieur Alexandre Sarrazin, Frédérick Desbiens notre agent culturel, Jules Valiquette, ainsi que Monique Richard pour son implication, sans oublier les artistes, les bénévoles, tout particulièrement M. René Martin, Mme Terry Montreuil, et toutes les personnes qui ont contribué à faire de cette fête un bel événement. Et le beau temps était au rendez-vous! Fait à souligner, notre député, monsieur Yves St-Denis était des nôtres cette année et sa visite a été très appréciée.

14 juillet – Rencontre avec la présidente de la Chambre de commerce

14 juillet – Dîner annuel – Quatre saisons d'Adolphe

Faits saillants

Réfection de la station du Mont Avalanche

Le dossier qui nous a occupés ce mois-ci, c'est bien sûr toute la question de la réfection de la station du Mont Avalanche et la préparation de la présentation pour l'assemblée publique qui se tiendra dimanche prochain, à 9 h 30, au chalet du Mont-Avalanche. Je tiens d'ailleurs à féliciter toute l'équipe, Catherine Berbery, Mathieu Gaudet et Alexandre Sarrazin qui ont fait vraiment un travail formidable, vous allez voir, ils ont préparé une très belle présentation.

Pour les citoyens qui ne pourraient pas être présents, l'assemblée sera filmée et sera mise en ligne sur notre site Internet. C'est un dossier extrêmement important pour la vitalité économique de Saint-Adolphe.

Travaux publics

Poste de contremaître des travaux publics :

Nous sommes heureux d'annoncer la nomination de notre contremaître, monsieur Luc Couture, qui débutera son travail avec nous le 1^{er} août.

Travaux sur le pont de la petite rivière :

Les travaux sur le pont de la petite rivière avancent très bien. Il y a une excellente collaboration entre le ministère des Transports et notre directeur des travaux publics, monsieur Benoît Mongeau. Les délais sont bien respectés. Nous serons probablement en mesure de refaire aussi la surface du pont par la même occasion.

Chemin du lac Beauchamp :

Je pense qu'il y a eu de nouveaux échanges, monsieur le directeur général, avec le directeur général de Sainte-Agathe. Monsieur le DG, voulez-vous nous dire où nous en sommes?

Directeur général : *C'est encore à l'état embryonnaire madame la mairesse. Deux options sont sur la table, soit une annexion ou une entente intermunicipale. Au niveau de l'administration, on pense tous qu'une entente intermunicipale serait plus simple. Par contre, toutes les options vont être examinées et présentées au Conseil.*

Loisirs et culture – Faits saillants – Été 2016

Quai des arts : les samedi 16 et 30 juillet, le 13 août (Nuits Blues Laurentides).

Jusqu'au 25 juillet, venez découvrir les œuvres de Fabienne Nozerand à l'atelier culturel dans le cadre de l'exposition « Féminin pluriel ».

L'atelier culturel qui est très joli d'ailleurs, je ne sais pas si vous avez vu notre ancienne caserne. Elle a changé de look. C'est très bien.

Le 19 août prochain, à la chapelle Gémont, aura lieu le concert « Les plus belles musiques de film ». Les billets sont en vente actuellement.

5 au 14 août, l'événement Les Nuits Blues Laurentides.

Plein air – Faits saillants et activités de l'été 2016

Traversée des trois lacs : 23 juillet

La Série ENDURO, une compétition de vélo de montagne au Mont Avalanche : les jeudi 28 juillet, 18 août et la finale le samedi 10 septembre

Informations importantes

Les Fleurons du Québec

Le 21 juillet, l'équipe des Fleurons du Québec fera un arrêt à Saint-Adolphe. Vous savez comme nos fleurs sont belles. J'encourage tous les citoyens à fleurir, à enjoliver leur demeure pour que nous conservions nos fleurons de très beau village fleuri.

Collecte des matières résiduelles

Comme vous savez, c'est désormais la MRC des Pays-d'en-Haut qui va assurer la gestion des matières résiduelles et la collecte se fera de façon automatisée. Alors, nous n'utiliserons plus de boîtes en bois. À compter du 1^{er} septembre, nous devrons utiliser un bac noir. La distribution de ces bacs débutera la semaine prochaine. La MRC y a fait inclure une pochette contenant les principales informations sur ce nouveau service. Ces informations se retrouveront également sur notre site Internet.

Nous vous reviendrons avec plus d'informations lors de la prochaine assemblée du Conseil.

Je vous remercie,

Votre mairesse
Lisette Lapointe

5.PAIEMENTS DIVERS ET FINANCEMENT

Résolution
2016-07-147
Acceptation
des comptes
du mois

5a) Acceptation des comptes réguliers et FDI

Il est proposé par le conseiller : Mathieu Harkins
appuyé par la conseillère : Chantal Valois
et résolu unanimement

QUE la liste des chèques aux différents fonds de la municipalité incluant le FDI, émise le 7 juillet 2016, pour un montant total de 1 041 923,00 \$ soit approuvée.

QUE la liste des comptes à payer, incluant les comptes à payer FDI, émise le 12 juillet 2016, au montant de 807 555,83 \$ soit approuvée et que le secrétaire-trésorier soit autorisé à procéder au paiement desdits comptes.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussigné Mathieu Dessureault, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants dans le fonds d'administration pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.

Mathieu Dessureault, directeur général et secrétaire-trésorier

Le 15 juillet 2016

ADOPTÉE

6.ADMINISTRATION ET FINANCES

Résolution
2016-07-148
Résolution de
prolongation

6a) Résolution de prolongation – prolonger l'emprunt de 7 jours

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7), qui prévoit que le terme original d'un emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors de chaque émission de nouvelles obligations;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Adolphe-d’Howard avait, le 21 juillet 2016, un montant de 1 099 600 \$ à renouveler et un emprunt original de 1 439 700 \$, pour des périodes de 5 ans, 10 ans et 15 ans en vertu des règlements numéro 562, 608, 688 et 717;

ATTENDU QUE ledit renouvellement n’a pas été effectué à la date prévue;

ATTENDU QU’un montant de 10 086 \$ a été payé comptant laissant ainsi un solde net à renouveler de 1 089 514 \$;

ATTENDU QUE l’émission d’obligations qui comprendra ledit renouvellement soit datée du 28 juillet 2016;

Il est proposé par le conseiller :
appuyé par la conseillère :
et résolu unanimement :

Mathieu Harkins
Chantal Valois

QUE la Municipalité de Saint-Adolphe-d’Howard emprunte 1 089 514 \$ par obligations en renouvellement d’une émission d’obligations, pour un terme additionnel de 7 jours au terme original des règlements mentionnés ci-haut.

ADOPTÉE

Résolution
2016-07-149
Refinancement et
financement par
règlement
d’emprunt

6b) Refinancement et financement par règlement d’emprunt

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d’emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d’eux, la municipalité de Saint-Adolphe-d’Howard souhaite émettre une série d’obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 2 057 000 \$:

Règlements d’emprunt n° :	Pour un montant de :
562 - réfection divers bâtiments	13 291 \$
608 – chargeur sur roues Caterpillar 2006	197 900 \$
688 – agrandissement garage municipal	288 980 \$
717 – acquisition Mont Avalanche	589 343 \$
768 – acquisition camion autopompe et niveleuse	291 486 \$
690 – mise aux normes aqueduc Village	313 000 \$
690 – mise aux normes aqueduc Village (subvention)	313 000 \$
795 – machinerie roulante 2015	50 000 \$

ATTENDU QU’aux fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises;

Il est proposé par le conseiller:
appuyé par le conseiller:
et résolu unanimement:

Mathieu Harkins
Jean-Claude Massie

QUE les règlements d’emprunt indiqués précédemment soient amendés, s’il y a lieu, afin qu’ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d’obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l’émission de 2 057 000 \$;

QUE, pour réaliser l’emprunt au montant total de 2 057 000 \$ effectué en vertu des règlements numéros 562, 608, 688, 717, 768, 690 et 795, la Municipalité de Saint-Adolphe-d’Howard émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d’emprunt, c’est-à-dire pour un terme de :

- Cinq (5) ans (à compter du 28 juillet 2016); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2022 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 608, 688, 717, 768, 690 et 795, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

QUE les obligations, soit une obligation par échéance, soient datées du 28 juillet 2016;

QUE ces obligations soient immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS Inc. (CDS) et soient déposées auprès de CDS;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le secrétaire-trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destinée aux entreprises »;

QUE pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante :

- Caisse Populaire Desjardins Sainte-Agathe-des-Monts
- 77 Est, rue Principale
- Sainte-Agathe-des-Monts (Québec) J8C 3A1

QUE les intérêts soient payables semi annuellement, le 28 janvier et le 28 juillet de chaque année;

QUE les obligations ne soient pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7);

QUE les obligations soient signées par la mairesse et le secrétaire-trésorier. La Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard, comme il est permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentifiant les obligations qui entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

ADOPTÉE

Résolution
2016-07-150
Adjudication d'une
émission
d'obligations

6c) Adjudication d'une émission d'obligations

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt numéro 562, 608, 688, 717, 768, 690 et 795, la Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique «Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal», des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 28 juillet 2016, au montant de 2 057 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de cette demande, la Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard a reçu les quatre (4) soumissions détaillées ci-dessous:

Nom du soumissionnaire	Prix offert	Montant	Taux	Échéance	Coût réel
Financière Banque Nationale Inc	98,41500	144 000 \$	1,25000 %	2017	2,14235 %
		146 000 \$	1,35000 %	2018	
		150 000 \$	1,55000 %	2019	
		153 000 \$	1,65000 %	2020	
		1 464 000 \$	1,80000 %	2021	
Valeur Mobilières Desjardins Inc.	98,59100	144 000 \$	1,25000 %	2017	2,14295 %
		146 000 \$	1,40000 %	2018	
		150 000 \$	1,50000 %	2019	
		153 000 \$	1,70000 %	2020	
		1 464 000 \$	1,85000 %	2021	
Mackie Research Capital Corporation	98,71700	144 000 \$	1,10000 %	2017	2,14915 %
		146 000 \$	1,25000 %	2018	
		150 000 \$	1,50000 %	2019	
		153 000 \$	1,75000 %	2020	
		1 464 000 \$	1,90000 %	2021	
Valeurs Mobilières Banque Laurentienne Inc.	98,56230	144 000 \$	1,30000 %	2017	2,15175 %
		146 000 \$	1,45000 %	2018	
		150 000 \$	1,55000 %	2019	
		153 000 \$	1,65000 %	2020	
		1 464 000 \$	1,85000 %	2021	

ATTENDU QUE l’offre provenant de Financière Banque Nationale Inc. s’est avérée la plus avantageuse;

Il est proposé par le conseiller : Mathieu Harkins
appuyé par la conseillère : Chantal Valois
et résolu unanimement :

QUE l’émission d’obligations au montant de 2 057 000 \$ de la Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard soit adjugée à Financière Banque Nationale Inc.;

QUE demande soit faite à ce(s) dernier(s) de mandater Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l’inscription en compte de cette émission;

QUE la mairesse et le secrétaire trésorier soient autorisés à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d’inscription en compte, agent détenteur de l’obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l’égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d’entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l’obligation, à cet effet, le conseil autorise le secrétaire trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé «Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises».

ADOPTÉE

6d) Autorisation de transfert du surplus vers le projet Hydro-Québec

ATTENDU QUE l’ouverture d’une emprise pour une ligne de transport électrique cause des dommages irréversibles sur les plans environnemental, humain, paysager et économique et qu’une étude indépendante conclut que le tracé retenu par Hydro-Québec aura des impacts majeurs sur le territoire de Saint-Adolphe-d’Howard;

Résolution
2016-07-151
Transfert du surplus
affecté vers projet
HQ

ATTENDU QUE le tracé retenu par Hydro-Québec n’obtient pas l’acceptabilité sociale sur le territoire de Saint-Adolphe-d’Howard et que les études réalisées à la demande de la municipalité par des experts indépendants concluent qu’un scénario empruntant les emprises existantes est réalisable sur les plans technique et économique, tout en répondant aux besoins en électricité de la région des Laurentides, et qu’un tel scénario représente la solution de moindre impact à l’échelle régionale;

ATTENDU le dépôt du projet Grand-Brûlé dérivation Saint-Sauveur par Hydro-Québec à la Régie de l’énergie dans le dossier R-3960-2016, incluant la solution empruntant les emprises existantes « Solution 3 – nouvelle ligne à 120 kV (Grand-Brûlé dérivation Saint-Donat) »;

ATTENDU QUE la municipalité, conjointement avec la MRC des Pays-d’en-Haut, est intervenue devant la Régie de l’énergie dans le cadre de ce dossier;

ATTENDU la résolution no 2016-02-027 donnant un mandat de services juridiques à Franklin Gertler Étude légale;

ATTENDU la facture no 1125 au montant de 19 151,01 \$ et la facture no 1126 au montant de 17 246,25 \$ de Franklin Gertler Étude légale;

ATTENDU la facture no 2016-09 au montant de 6 898,05 \$ et la facture no 2016-10 au montant de 3 435,39 \$ d’ÉcoGestion Solutions;

ATTENDU la facture du 5 juillet 2016 de PP ÉconoTech Conseil Inc. pour l’expertise de monsieur Paul Paquin, témoin expert devant la Régie de l’énergie, dont le premier versement est d’un montant de 16 770,00 \$;

ATTENDU QU’il est nécessaire de faire un transfert du surplus affecté et non affecté vers le poste budgétaire réservé au projet Hydro-Québec, au montant de 63 500,70 \$;

Il est proposé par le conseiller : Mathieu Harkins
appuyé par la conseillère : Marjorie Bourbeau
et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d’Howard autorise le paiement des factures au montant de 63 500,70 \$.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussigné Mathieu Dessureault, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d’office qu’il y a des crédits suffisants au code budgétaire 02-130-00-418 (HydroT) après transfert de 9 023 \$ du code budgétaire 55-992-45-000 (surplus affecté pour éventualités) et de 38 800 \$ du code budgétaire 55-991-10-001 (surplus non affecté) pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.

Mathieu Dessureault, directeur général et secrétaire-trésorier

Le 15 juillet 2016

ADOPTÉE

Avis de motion

6e) Avis de motion, Règlement 810-1 modifiant le règlement no 810 – Tarification des biens et services

Avis de motion est donné par le conseiller Mathieu Harkins qu’à une prochaine séance du conseil municipal, le règlement no 810-1, modifiant le règlement no 810 et établissant la tarification des biens et services municipaux, sera adopté.

7. TRAVAUX PUBLICS

Résolution
2016-07-152
Confirmation
d'embauche du
contremaître

7a) Confirmation d'embauche du contremaître

ATTENDU la résolution no 2016-06-124 autorisant le directeur général à procéder à l'embauche d'un contremaître;

Il est proposé par le conseiller : Jean-Claude Massie
appuyé par la conseillère : Marjorie Bourbeau
et résolu unanimement:

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard confirme l'embauche de monsieur Luc Couture au poste de contremaître à la voirie, poste permanent, cadre intermédiaire, au salaire de 70 000 \$, en date du 1^{er} août 2016;

QUE Monsieur Couture soit soumis à une période de probation de 6 mois selon la politique des cadres en vigueur.

ADOPTÉE

Résolution
2016-07-153
Résiliation contrat de
déneigement de
K.L. Mainville
(Secteur Sud)

7b) Résiliation du contrat de déneigement du Secteur Sud

ATTENDU QU'en 2015, la municipalité a octroyé le contrat de déneigement de 5 ans, pour le Secteur Sud, à la suite et conformément à l'appel d'offres no 2015-17, à la firme Les Entreprises K.L. Mainville Inc.;

ATTENDU QUE dès la première année, l'entrepreneur n'a pu se conformer aux exigences du devis, en relation avec le type de machinerie demandée, et ce, malgré de multiples avertissements de la municipalité tout au long de l'hiver 2016;

ATTENDU QUE la qualité du service rendu s'en est trouvée nettement en dessous du seuil minimal acceptable;

ATTENDU QUE les demandes de se conformer n'ont reçu que peu ou pas de coopération;

ATTENDU QU'une pénalité financière sous forme de retenue permanente a été appliquée sur le dernier paiement;

ATTENDU QUE l'entrepreneur et la municipalité souhaitent mettre un terme maintenant, soit après la première année de ce contrat de 5 ans;

Il est proposé par le conseiller : Jean-Claude Massie
appuyé par le conseiller : Mathieu Harkins
et résolu unanimement:

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard accepte de résilier le contrat de « déneigement du Secteur Sud », obtenu conformément à l'appel d'offres no 2015-17, aux Entreprises K.L. Mainville Inc., sans pénalité additionnelle envers l'entrepreneur et sans obligation d'aucune sorte de la municipalité envers ledit entrepreneur;

QUE la Municipalité procède à un nouvel appel d'offres pour assurer le service de déneigement aux citoyens de ce secteur.

ADOPTÉE

Résolution
2016-07-154
Étude capacité
résiduelle de station
épuration Village

7c) Octroi de contrat pour l'étude de capacité résiduelle de la station d'épuration du secteur Village

ATTENDU QUE l'usine de traitement des eaux usées, située au 150, chemin de la Pente Douce, a été construite au milieu des années 1980;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les exigences du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) en matière de rejets tant en quantité qu'en qualité;

ATTENDU QUE le cours d'eau récepteur (lac Sainte-Marie) a un faible débit et s'en trouve donc d'autant plus vulnérable;

ATTENDU QU'une inspection télévisée réalisée en 2015 sur une portion du réseau a démontré de nombreuses infiltrations d'eaux parasites;

ATTENDU QUE les eaux parasites viennent engorger le réseau et peuvent causer des préjudices, dommages ou inconvénients aux résidents;

ATTENDU QUE la municipalité planifie, à court terme, une investigation complète du réseau afin de définir un plan d'action et établir des priorités d'interventions en vue de réduire au minimum les eaux parasites d'infiltration.

ATTENDU QUE la firme Les Consultants SM Inc. doit mettre en veille son mandat de mise à niveau des installations en raison des données de base manquantes;

ATTENDU QUE Les Consultants SM Inc. a déposé une offre de services professionnels pour évaluer la capacité résiduelle de l'usine de traitement au montant de 12 000 \$;

Il est proposé par le conseiller : Mathieu Harkins
appuyé par le conseiller : Jean-Claude Massie
et résolu unanimement:

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard octroie le contrat d'étude visant à définir la capacité résiduelle de la station d'épuration du secteur Village à la firme Les Consultants SM Inc.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussigné Mathieu Dessureault, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants au code budgétaire 22-400-00-669 pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.

Mathieu Dessureault, directeur général et secrétaire-trésorier

Le 15 juillet 2016

ADOPTÉE

Avis de motion

7d) Avis de motion pour le système d'alimentation en eau souterraine aqueduc, secteur Village

Avis de motion est donné par le conseiller Mathieu Harkins qu'à une prochaine séance du conseil municipal, le règlement no 813 décrétant un emprunt et une dépense pour les travaux et honoraires du nouveau système d'alimentation en eau souterraine aqueduc et suppression du secteur Village, sera adopté.

8.ENVIRONNEMENT

8a) Nomination d'une personne responsable de la gestion des cours d'eau

ATTENDU QU'en vertu de la loi sur les compétences municipales, la MRC des Pays-d'en-Haut est l'entité gouvernementale, responsable des obstructions des cours d'eau situés sur son territoire;

Résolution
2016-07-155
Responsable de la
gestion des cours
d'eau

ATTENDU QUE pour faciliter l'accomplissement de ses tâches dans le cadre de la gestion des cours d'eau, la municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard et la MRC des Pays-d'en-Haut ont signé un protocole d'entente afin de déléguer certains pouvoirs d'inspection à une personne ressource de la municipalité;

ATTENDU QUE cette personne doit être nommée par résolution du conseil;

Il est proposé par le conseiller: Mathieu Harkins
appuyé par la conseillère: Marjorie Bourbeau
et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard nomme madame Ruth Paré, et en son absence monsieur Simon-Pierre Martineau, à titre de personnes ressources, responsables des pouvoirs délégués par la MRC des Pays-d'en-Haut, dans le cadre de la gestion des cours d'eau.

ADOPTÉE

Résolution
2016-07-156
Création comité
pour entretien
des barrages

8b) Création d'une table de travail pour l'entretien et la réfection des barrages

ATTENDU QU'il y a 32 barrages répertoriés par le Centre d'expertise hydrique du Québec (CEHQ) sur le territoire de la municipalité;

ATTENDU QUE plusieurs desdits barrages nécessitent des travaux de réfection et exigent des inspections régulières;

Il est proposé par le conseiller: Mathieu Harkins
appuyé par la conseillère: Marjorie Bourbeau
et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard autorise la création d'une table de travail dans le but d'examiner et mettre en oeuvre des solutions et un plan d'action pour les barrages situés sur le territoire de la municipalité.

ADOPTÉE

9.URBANISME

Dépôt
tableaux
comparatifs

9a) Dépôt des tableaux comparatifs des demandes de permis du service de l'urbanisme et de l'environnement pour le mois de juin 2016.

La conseillère Marjorie Bourbeau dépose devant le Conseil municipal le tableau comparatif des demandes de permis émis par le service d'urbanisme et de l'environnement le 30 juin 2016 ainsi que le comparatif des mois de mai 2016 et juin 2015.

Résolution
2016-07-157
Dérogation
mineure modifiée
2016-007
lot 4 124 470

9b) Demande de dérogation mineure modifiée 2016-007, 101, chemin des Cascades, lot 4 124 470

ATTENDU la demande de dérogation mineure modifiée numéro 2016-007 pour permettre la construction d'un escalier attenant à une véranda, à une distance d'au moins 10,6 mètres de la ligne naturelle des hautes eaux du lac, 101, chemin des Cascades, lot 4 124 470;

ATTENDU les plans et documents déposés: plan de propriété et plans de construction préparés le 26 mai 2016 par Anik Daoust, designer, certificat de localisation préparé le 4 mars 2011 par Louis-Paul Beaudry, arpenteur-géomètre, sous la minute no 14729 et lettre préparée le 25 mai 2016 par le propriétaire;

ATTENDU QUE l'escalier existant nécessite d'être reconstruit et déplacé de sa position initiale;

ATTENDU qu'en vertu du règlement de zonage en vigueur, tout escalier attenant à une galerie doit être localisé à une distance d'au moins 15 mètres d'une ligne naturelle des hautes eaux d'un lac;

ATTENDU que cette dérogation mineure est nécessaire pour effectuer les travaux;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents ont pris connaissance des documents, plans soumis et recommandations du CCU;

ATTENDU QU'un avis a été publié au moins 15 jours avant l'adoption de la dérogation mineure, pour tout intéressé désirant se faire entendre au sujet de la demande;

Il est proposé par la conseillère : Marjorie Bourbeau
appuyé par le conseiller : Mathieu Harkins
et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard accepte la demande de dérogation mineure no 2016-007, suivant les conditions ci-après :

1. La véranda doit demeurer 3 saisons et elle ne pourra pas être isolée;
2. Obtenir le permis utile à cette fin, conformément à la réglementation en vigueur;
3. Que la présente résolution s'ajoute à la résolution no 2016-04-077 adoptée le 15 avril 2016.

ADOPTÉE

Résolution
2016-07-158
Dérogation
mineure 2016-037
lot 4 124 957

9c) Demande de dérogation mineure 2016-037, 177, chemin de Villandry, lot 4 124 957

ATTENDU la demande de dérogation mineure numéro 2016-037 pour régulariser la position d'un escalier, attenant à une galerie, situé à une distance de 13,85 mètres de la ligne des hautes eaux du lac, 177, chemin de Villandry, lot 4 124 957;

ATTENDU les plans et documents déposés: plan de localisation préparé le 29 avril 2016 par Adam Masson-Godon, arpenteur-géomètre, sous la minute no 2682 et lettre préparée le 9 juin 2016 par les propriétaires;

ATTENDU qu'un permis de construction a été délivré le 3 juillet 2000 (no 2000-07-03-001) pour ériger une résidence et une galerie;

ATTENDU qu'en vertu du règlement de zonage en vigueur, tout escalier attenant à une galerie doit être localisé à une distance d'au moins 15 mètres d'une ligne des hautes eaux d'un lac,

ATTENDU que cette dérogation mineure est nécessaire pour régulariser les travaux;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents ont pris connaissance des documents, plans soumis et recommandations du CCU;

ATTENDU QU'un avis a été publié au moins 15 jours avant l'adoption de la dérogation mineure, pour tout intéressé désirant se faire entendre au sujet de la demande;

Il est proposé par la conseillère : Marjorie Bourbeau
appuyé par le conseiller : Jean-Claude Massie
et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard accepte la demande de dérogation mineure no 2016-037 en y ajoutant la dérogation suivante :

1. Le muret de pierre situé à gauche (au nord) de l'escalier est inclus dans la présente dérogation mineure.

ADOPTÉE

Résolution
2016-07-159
PIIA 2016-040
Lot 3 958 027

9d) Demande de PIIA 2016-040, 124, rue du Collège, lot 3 958 027

ATTENDU la demande de PIIA numéro 2016-040 visant la reconstruction d'une remise située devant les courts de tennis, 124, rue du Collège, lot 3 958 027;

ATTENDU les plans et documents déposés: soumission préparée le 28 mai 2016 par Lortie et Martin Ltée et photos de la remise;

ATTENDU les matériaux et couleurs déposés: Canexel de couleurs red barn (1/3 du mur) et ocre (2/3 du mur), soffites et fascias en aluminium de couleur blanc, porte en acier de couleur ocre, moulures en Canexel de couleurs ocre et red barn et bardeaux d'asphalte de couleur mission brun;

ATTENDU QUE le projet est assujetti à une demande de P.I.I.A. et qu'il doit satisfaire les critères d'évaluation énoncés au règlement no 782;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents ont pris connaissance des documents, plans soumis et recommandations du CCU;

Il est proposé par la conseillère : Marjorie Bourbeau
appuyé par le conseiller : Jean-Claude Massie
et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard accepte la demande de PIIA no 2016-040, suivant les conditions ci-après :

- 1) Obtenir une dérogation mineure quant à la position de la remise qui déroge de la marge avant;
- 2) Les couleurs de la remise doivent s'harmoniser avec les couleurs du pavillon sportif;

ADOPTÉE

Résolution
2016-07-160
PIIA 2016-038
Lot 3 958 038

9e) Demandes de PIIA 2016-038, 1911, chemin du Village, lot 3 958 038

ATTENDU la demande de PIIA numéro 2016-038 pour repeindre le balcon, l'escalier, les garde-corps et le pignon de la façade du bâtiment, 1911, chemin du Village, lot 3 958 038;

ATTENDU les couleurs soumises: peinture de couleur cube de sucre de marque Sico;

ATTENDU QUE le projet est assujetti à une demande de P.I.I.A. et qu'il doit satisfaire les critères d'évaluation énoncés au règlement no 782;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents ont pris connaissance des documents, plans soumis et recommandations du CCU;

Il est proposé par la conseillère : Marjorie Bourbeau
appuyé par le conseiller : Mathieu Harkins
et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard accepte la demande de PIIA no 2016-038 suivant la condition ci-après :

- 1) Déposer une somme d'argent équivalant à 2 % de la valeur des travaux, à titre de garantie d'exécution des travaux.

ADOPTÉE

Résolution
2016-07-161
PIIA 2016-039
Lot 3 958 019

9f) Demande de PIIA 2016-039, 164, rue du Collège, lot 3 958 019

ATTENDU la demande de PIIA numéro 2016-039 pour remplacer le bardeau d'asphalte (section arrière) de la toiture du bâtiment, 164, rue du Collège, lot 3 958 019;

ATTENDU les matériaux et couleurs déposés: toiture en bardeau d'asphalte de couleur brun 2 tons;

ATTENDU QUE le projet est assujetti à une demande de P.I.I.A. et qu'il doit satisfaire les critères d'évaluation énoncés au règlement no 782;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents ont pris connaissance des documents, plans soumis et recommandations du CCU;

Il est proposé par la conseillère : Marjorie Bourbeau
appuyé par la conseillère : Chantal Valois
et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard accepte la demande de PIIA no 2016-039, suivant les conditions ci-après :

- 1) Obtenir un permis utile à cette fin, conformément à la réglementation en vigueur;
- 2) Déposer une somme d'argent équivalant à 2 % de la valeur des travaux, à titre de garantie d'exécution des travaux.

ADOPTÉE

10.PARCS, SENTIERS ET ÉVÈNEMENTS SPÉCIAUX

Rapport d'effectif

10a) Rapport d'effectif

Le directeur général dépose le rapport d'effectif aux loisirs et au plein air pour la période du 18 juin au 15 juillet 2016 :

Alain Jacques
Journalier saisonnier remplaçant aux parcs
Poste de remplacement
Taux horaire : 17,31 \$
Embauche 4 juillet 2016
Fin d'emploi : 4 novembre 2016

ADOPTÉE

Résolution
2016-07-162
Demande de
subvention PIC
Canada 150

10b) Demande de subvention – Programme d’infrastructure communautaire Canada 150

ATTENDU QUE la Régie du Bâtiment du Québec a modifié les normes des remontées mécaniques qui datent de plus de 29 ans;

ATTENDU QUE la remontée mécanique de la Station du Mont-Avalanche date de 1984 (soit 32 ans);

ATTENDU QUE la non-conformité à ces normes entraînerait la fermeture de la remontée;

ATTENDU QUE la municipalité recherche des partenaires financiers pour l’exécution des travaux;

Il est proposé par la conseillère : Chantal Valois
appuyé par la conseillère : Marjorie Bourbeau
et résolu unanimement:

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d’Howard autorise le directeur récréotouristique à faire une demande de subvention de l’ordre de 35 000 \$ dans le cadre du Programme d’infrastructure communautaire Canada 150 pour la mise aux normes de la remontée mécanique.

ADOPTÉE

Résolution
2016-07-163
Installation d’une
glissade amovible

10c) Autorisation d’installation de la glissade amovible sur les terrains municipaux

ATTENDU QUE l’organisme Club Lions a reçu une subvention pour l’achat d’une glissade amovible;

ATTENDU QUE le conseil est d’avis qu’il s’agit d’un projet qui vient diversifier et bonifier l’offre de service en matière récréotouristique;

Il est proposé par le conseiller : Jean-Claude Massie
appuyé par la conseillère : Chantal Valois
et résolu unanimement:

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d’Howard autorise que la glissade amovible du Club Lions soit placée sur les terrains municipaux.

ADOPTÉE

11.LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

Résolution
2016-07-164
Appui aux
propriétaires du lac
Gémont

11a) Appui à l’Association des propriétaires du lac Gémont

ATTENDU QUE la chapelle Gémont est un lieu magnifique et un élément important de notre patrimoine;

ATTENDU QUE l’Association des propriétaires du lac Gémont souhaite repeindre l’extérieur de la chapelle Gémont;

ATTENDU QUE l’Association des propriétaires du lac Gémont présentera une demande d’aide financière à la MRC des Pays-d’en-Haut dans le cadre du Fonds de développement des territoires pour ce projet;

Il est proposé par la conseillère: Monique Richard
appuyé par la conseillère: Marjorie Bourbeau
et résolu unanimement:

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard appui la demande de l'Association des propriétaires du lac Gémont dans sa demande d'aide financière auprès de la MRC des Pays-d'en-Haut dans le cadre du Fonds de développement des territoires.

ADOPTÉE

12.ASSOCIATIONS ET GROUPES SOCIAUX

13.SÉCURITÉ PUBLIQUE

Dépôt des
interventions des
pompiers
juin 2016

13a) Dépôt des interventions des pompiers pour le mois de juin 2016

Le conseiller Jean-Claude Massie dépose devant le Conseil municipal le rapport des interventions des pompiers pour le mois de juin 2016

Résolution
2016-07-165
Changement de
classe d'un pompier

13b) Changement de classe pour un pompier

ATTENDU QUE monsieur Hans Le Goarant de Tromelin a obtenu sa fin de probation de recrue en avril 2016;

ATTENDU QU'il répond à tous les critères pour devenir pompier classe 2 avec les changements salariaux qui s'imposent en date du 15 juillet 2016;

Il est proposé par le conseiller : Jean-Claude Massie
appuyé par le conseiller : Mathieu Harkins
et résolu unanimement:

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard confirme le changement de classe du pompier Hans Le Goarant de Tromelin, à partir de la fin de sa probation, soit le 2 avril 2016.

ADOPTÉE

Résolution
2016-07-166
Confirmation du
poste de secrétaire
sécurité publique

13c) Confirmation du poste de secrétaire à la sécurité publique

ATTENDU la résolution no 2015-149 autorisant l'embauche d'une secrétaire à la sécurité publique, à raison d'une journée par semaine;

ATTENDU QUE depuis le 3 juin 2015, madame Lavigne a terminé sa période de probation de 840 heures selon la convention collective des cols blancs en vigueur et a réussi son évaluation avec succès;

Il est proposé par le conseiller : Jean-Claude Massie
appuyé par le conseiller : Mathieu Harkins
et résolu unanimement:

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard confirme l'embauche de madame Marie-Josée Lavigne au poste de secrétaire à la sécurité publique, poste permanent, 1 journée par semaine, rétroactivement au 3 juin 2015;

QUE Madame Lavigne bénéficie de tous les avantages de la convention collective des cols blancs en vigueur.

ADOPTÉE

Résolution
2016-07-167
Adoption règlement
d'emprunt 812 pour
Mont Avalanche

14.DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE

14a) Adoption du règlement d'emprunt no 812 pour la revitalisation de la station du Mont Avalanche

REGLEMENT NO 812 DECRETANT UN EMPRUNT ET UNE DEPENSE DE 599 800 \$, REMBOURSABLE EN 15 ANS, POUR LA REVITALISATION DES INSTALLATIONS SPORTIVES ET RECREATIVES DE LA STATION DU MONT AVALANCHE

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard doit procéder à certaines améliorations du bâtiment principal du Mont-Avalanche et la mise aux normes des installations sportives et récréatives;

ATTENDU QUE le coût des travaux des rénovations est estimé à 599 800 \$;

ATTENDU QUE le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives- phase III, a accordé, le 17 février 2016 une aide financière maximale de 50 % des coûts admissibles jusqu'à concurrence de 300 000 \$;

ATTENDU QUE ce présent règlement a pour objet d'effectuer des dépenses en immobilisation et s'inscrit dans le cadre de l'article 1063, du *Code municipal*;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'effectuer un emprunt pour payer le coût des travaux à réaliser;

ATTENDU QU' un avis de motion, aux fins du présent règlement, a été donné 17 juin 2016;

ATTENDU QUE conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal, une dispense de lecture du présent règlement est demandée étant donné que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par la conseillère : Chantal Valois
appuyé par le conseiller : Jean-Claude Massie
et résolu unanimement

QUE le Règlement no 812 soit adopté et qu'il soit statué et décrété par le présent règlement, ce qui suit :

ARTICLE 1 :

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 :

Le conseil décrète, par le présent règlement, la réalisation des travaux de revitalisation des installations sportives et récréatives de la station du Mont Avalanche.

ARTICLE 3 :

Le conseil municipal autorise une dépense n'excédant pas la somme de 599 800 \$ pour l'application du présent règlement et, pour se procurer cette somme, autorise un emprunt jusqu'à concurrence du même montant; le devis estimatif préparé par le directeur récréotouristique en date du 11 juillet 2016 étant joint au règlement comme annexe « A » pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 4 :

Aux fins d’acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 599 800 \$ sur une période de 15 ans.

ARTICLE 5 :

Cet emprunt sera fait au moyen de billets, lesquels seront signés par la mairesse ou le maire suppléant et le directeur général/secrétaire-trésorier ou la directrice générale adjointe, pour et au nom de la Municipalité.

ARTICLE 6 :

Les billets porteront intérêt à un taux n’excédant pas quinze pour cent (15 %) l’an, payable semi-annuellement.

ARTICLE 7 :

L’emprunt sera remboursé en 15 ans conformément au tableau annexé au présent règlement comme annexe « B » pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 8 :

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l’emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l’emprunt, sur tous les immeubles imposables construits ou non, situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d’après leur valeur telle qu’elle apparaît au rôle d’évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 9 :

S’il advient que l’une ou l’autre des sommes dans le présent règlement est plus ou moindre que la dépense qui y est prévue, tout montant disponible dans un cas peut être utilisé pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et dont l’estimation s’avère insuffisante.

ARTICLE 10 :

Le conseil affecte à la réduction de l’emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d’une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

ARTICLE 11 :

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la *Loi*.

ADOPTÉE

15. INFORMATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

16. VARIA

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil municipal a répondu aux questions.

Résolution
2016-07-168
Levée de la
séance

18.LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller : Jean-Claude Massie
appuyé par la conseillère: Monique Richard
et résolu unanimement :

QUE cette séance soit levée à 20 h 15

ADOPTÉE

.....
Lisette Lapointe
Mairesse

.....
Mathieu Dessureault
Directeur général et secrétaire-trésorier